

BOURSE INITIATIVE JEUNES HAUTE CORNOUAILLE

Règlement

La Bourse Initiative Jeune est un dispositif d'aide financière de la Communauté de Communes de Haute Cornouaille dédié aux jeunes.

Pour en bénéficier vous devez :

- Être âgés de 11 à 26 ans inclus
- Vivre ou travailler sur le territoire de la Communauté de communes de Haute Cornouaille
- Être impliqué dans la mise en place de l'action
- L'action doit être concrète, publique et avoir lieu, ou impacté, le territoire
- Remplir une fiche de demande

L'action peut être portée par une personne seule ou un collectif. Si c'est un collectif, alors plus de la moitié des membres devra répondre aux critères d'âge et de domicile, et il faudra alors désigner une personne référente.

Les mineurs peuvent faire une demande, ils devront fournir une autorisation parentale.

Les participants ont la possibilité d'être aidés par une structure référente pour conduire à bien leur projet.

Cette aide ne peut être accordée qu'une seule fois pour un même projet.

Types de projets :

Pour tous types de projets innovants, quel que soit le domaine : projet d'utilité sociale, culturelle ou environnementale se réalisant sur le territoire ou impactant celui-ci.

Il doit aboutir à la production d'une réalisation concrète ou d'une manifestation témoignant de sa réalité.

Seront exclus :

- Les projets d'étude et de formation qui entrent dans le champ scolaire, universitaire ou de formation professionnelle (stages obligatoires).
- Les projets de vacances, de loisirs, de voyages touristiques et de séjours linguistiques.

Pour candidater

Rendre la demande complétée auprès du service Information Jeunesse dans 15 jours avant le jury. Les dates seront communiquées à l'avance.

Le Jury

Un jury, composé de jeunes, d'élus et de professionnel se réunira 2 à 3 fois par an, en fonction des demandes. Les candidats seront invités par courriel ou courrier. Ils devront présenter leur projet en 5 à 10 minutes, s'en suivra un temps d'échange avec les membres du jury de 10 à 15 minutes. Le jury délibèrera seul à l'issue de l'entretien. Les résultats seront transmis par courriel ou courrier aux jeunes le plus rapidement possible.

Le service Information Jeunesse, organisant le dispositif d'aide et accompagnant les jeunes dans leur démarche, n'aura qu'un rôle consultatif dans le jury.

Modalités de financement :

La bourse d'un montant maximal de 400 € sera versée en deux fois : 50% dès la validation par le jury, les 50% restant (dès que 80 % du 1er versement est dépensé - sur présentation des justificatifs).

L'aide financière est versé sur le compte du porteur de projet, du référent si collectif, du représentant légal si porteur mineur.

Elle peut être cumulée avec d'autres aides. Une part d'autofinancement (20%) sera demandée.

La bourse sera valable durant 12 mois après la validation du Jury.

La non-réalisation du projet ou le non-respect des engagements pris entrainera la suspension du versement. Il sera alors demandé un remboursement des sommes versées.

Exceptionnellement, les modalités de versement (50% - 50%) et la durée de validation de 12 mois peuvent être adaptées, à la demande, par le jury si le porteur de projet en fait la demande et que l'action le nécessite.

Communication

Les participants s'engagent à utiliser les logos du service Informations Jeunesse et de la Communauté de communes de Haute Cornouaille sur tous les supports de communication liés à leur projet.

Engagements

Les porteurs de projets s'engagent à :

- Informer le service Information Jeunesse de l'avancé et de la réalisation du projet
- Permettre au service Information Jeunesse de valoriser l'action dans ses communications
- Participer à la vie du service (en devant membre du jury par exemple)
- Produire un compte rendu de la mise en œuvre du projet et un bilan financier dans un délai de 2 mois après sa réalisation.
- Respecter la réglementation relative à leurs actions et à prendre les dispositions nécessaires en termes d'assurance.

Accompagnement

Le service Information Jeunesse peut vous accompagner dans le montage de votre projet, pour compléter la demande, pour réaliser le bilan. N'hésitez pas à le contacter.

Service Information Jeunesse : jeunesse@haute-cornouaille.fr
www.haute-cornouaille.fr



Communauté de Communes de Haute Cornouaille
6 rue de Morlaix – BP14
29520 Châteauneuf-du-Faou
02 98 73 25 36